

Pensez-y...

Protégez votre épargne des répercussions d'une maladie grave



Voici Antoine

- Antoine, 45 ans, est le propriétaire unique d'une petite entreprise.
- Il a 200 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et 40 000 \$ dans un compte d'épargne non enregistré. Son objectif est d'épargner plus de 1,5 million de dollars d'ici l'âge de 71 ans. Il se servira de cette somme pour couvrir ses frais de subsistance, financer le style de vie qu'il souhaite et aider ses enfants.
- Actuellement, Antoine prévoit cotiser 18 000 \$ par année à son REER et verser 3 000 \$ par année dans son compte d'épargne, et ce, pendant 20 ans, soit jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite à 65 ans¹.

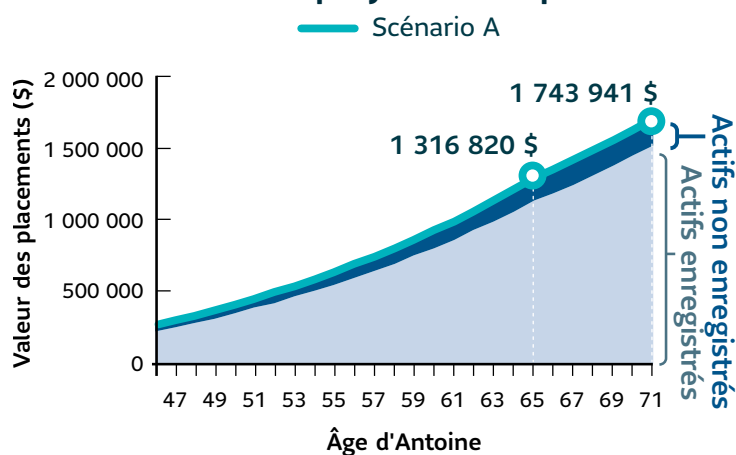
¹ Pour les besoins des règles de cotisation à un REER, le revenu gagné d'Antoine s'élève à 100 000 \$ et on suppose que son taux d'imposition est de 35 %. Ce taux d'imposition est donné à titre d'exemple seulement. Le taux actuel variera selon la province.

Scénario A

Le graphique ci-dessous montre la valeur projetée de l'épargne enregistrée et non enregistrée d'Antoine en supposant un taux de croissance de 5 %, avant impôt. Avec son plan actuel, il aura plus de 1,3 million de dollars à 65 ans.

S'il attend d'avoir 71 ans pour convertir son REER en fonds enregistré de revenu de retraite, il disposera de plus de 1,7 million de dollars.

Valeur projetée des placements



L'impact

Un des meilleurs amis d'Antoine est récemment tombé gravement malade. Antoine a pu constater les répercussions émotionnelles et financières sur la famille et l'entreprise de son ami.

Il réfléchit depuis quelque temps aux effets qu'une maladie grave pourrait avoir sur sa propre vie. Se rétablir serait sa priorité, mais il veut comprendre l'impact potentiel sur ses actifs, ses plans de retraite et sa capacité de contribuer à l'avenir de ses enfants. Il rencontre son conseiller pour discuter de ce qui le préoccupe :

Est-ce que son entreprise continuera d'être performante s'il ne peut plus lui accorder toute son attention?

Est-ce que son revenu sera suffisant pour continuer à rembourser son prêt hypothécaire et d'autres dettes, en plus de ses frais de subsistance?

Comment gérer les dépenses supplémentaires liées à son rétablissement?

Antoine et son conseiller estiment la somme d'argent dont il pourrait avoir besoin s'il ne peut pas gérer activement son entreprise pendant un rétablissement qui durerait une année. Son conseiller présente le coût estimé des soins de santé et autres dépenses sous forme de pourcentage du revenu. Cela permet de tenir compte des attentes d'Antoine en ce qui concerne son style de vie et le niveau de soins qu'il recevra pendant son rétablissement.

Absence du travail – Antoine devra payer quelqu'un qui le remplacera au travail pendant un an.	100 000 \$
Frais de soins de santé – Il aura peut-être des frais à sa charge pour des traitements et du soutien à domicile. Le montant de ces frais dépendra d'un certain nombre de facteurs comme sa condition, les options de traitement, la couverture du régime d'assurance-maladie provincial et toute couverture d'assurance-santé personnelle ou collective dont il pourrait bénéficier. Il est difficile de déterminer un montant exact. Son conseiller passe en revue sa couverture d'assurance-santé actuelle et ses attentes, et estime que 25 % du revenu d'Antoine serait un bon point de départ pour couvrir les frais de soins de santé potentiels.	25 000 \$
Autres frais – Il pourrait devoir engager d'autres dépenses s'il doit se déplacer pour recevoir des traitements. Il pourrait souhaiter couvrir les dépenses d'amis ou de membres de sa famille qui l'aideront pendant ses traitements et son rétablissement. Le conseiller d'Antoine lui suggère de commencer avec un montant estimatif correspondant à 15 % de son revenu.	15 000 \$
Total des dépenses estimatives à 45 ans	140 000 \$

Pour réduire les répercussions d'une maladie grave sur ses plans financiers, Antoine et son conseiller décident de prévoir au moins 140 000 \$ pour couvrir ses dépenses pendant son rétablissement. Si son rétablissement prend plus de temps ou s'il a plus de dépenses non couvertes que prévu, le total des dépenses liées au rétablissement pourrait augmenter.

Antoine doit aussi tenir compte de l'inflation. Au cours des dix dernières années, le taux d'inflation moyen du coût des soins de santé a été de 4 %². Antoine s'attend à ce que son entreprise prenne de l'expansion et se rend compte que le coût lié à l'embauche d'un remplaçant augmentera aussi. Il devra prévoir hausser le montant estimatif des dépenses liées à son rétablissement chaque année. Par exemple, si Antoine tombait malade à 64 ans, la somme originale de 140 000 \$ prévue pour ses dépenses pourrait grimper à 250 000 \$³.

² Source : Sondages de la Sun Life sur les soins à domicile, de 2004 à 2014.

³ Un taux d'inflation mixte de 3,3 % pour les soins de santé et les autres dépenses et un taux d'augmentation salariale de 3 % ont été utilisés pour calculer les dépenses à 64 ans.

La conversation

Antoine et son conseiller discutent de certaines des conséquences qu'entraîne l'utilisation de son épargne pour payer les coûts liés à son rétablissement :

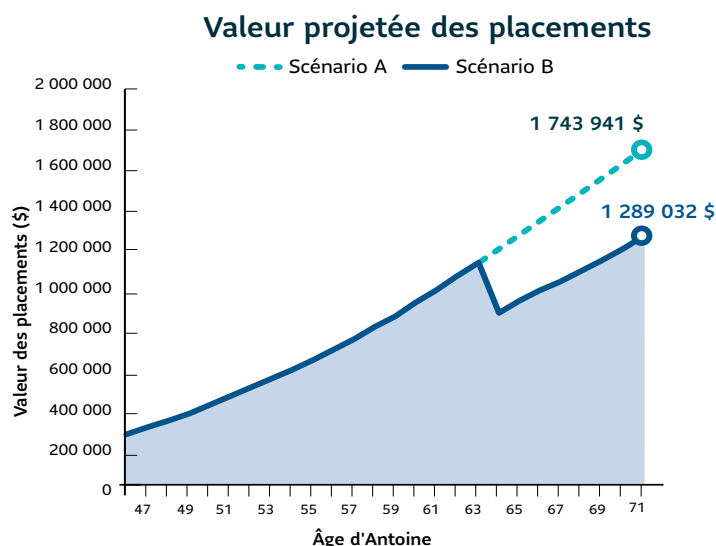
- Impôt – Toute somme qu'Antoine retirera de son REER est imposable. L'impôt qui s'applique sera retenu sur le montant retiré. Antoine pourrait aussi avoir à payer de l'impôt supplémentaire après avoir présenté sa déclaration de revenus.
- Réduction de la croissance des placements – La somme d'argent qu'Antoine retirera de son épargne ne pourra plus produire de revenu, et cela ralentira la croissance de ses placements. Les fluctuations des marchés pourraient aussi réduire la croissance des placements :
 - si les fonds sont retirés pendant une période de baisse et qu'il lui faut réaliser une perte;
 - s'il doit manquer des occasions de placement pendant les périodes de hausse.
- Perte permanente des droits de cotisation – Bien qu'Antoine puisse continuer à verser la cotisation annuelle maximale à son REER, il ne peut pas remettre dans son REER les sommes qu'il a retirées. Cela réduit la valeur potentielle de son REER à sa retraite.

Les placements d'Antoine sont surtout vulnérables pendant les années qui précèdent ou suivent immédiatement son départ à la retraite. S'il tombe gravement malade juste avant la retraite, il n'aura pas beaucoup de temps pour compenser pour l'épargne perdue. S'il tombe malade peu de temps après son départ à la retraite, un retrait aura des répercussions sur son revenu de retraite futur.

Scénario B

Le graphique ci-contre montre la valeur projetée de l'épargne d'Antoine à l'âge de 71 ans s'il tombe gravement malade à 64 ans. On suppose que les dépenses s'élèvent au montant estimatif déterminé plus tôt par Antoine et son conseiller, soit approximativement 250 000 \$ (140 000 \$, plus l'inflation au cours d'une période de 19 ans).

En présupposant un taux de croissance avant impôt de 5 %, Antoine aura presque 1,3 million de dollars à l'âge de 71 ans. C'est plus de 450 000 \$ de moins que la valeur projetée de son plan original et beaucoup moins que la somme dont Antoine aura besoin, selon lui et son conseiller, pour réaliser ses objectifs de retraite.



La solution

Le conseiller d'Antoine recommande la souscription d'une assurance maladies graves pour aider Antoine à protéger son plan financier, sa famille et son entreprise contre les répercussions d'une maladie grave. En affectant une portion des fonds qu'il avait prévu épargner, il peut souscrire une assurance maladies graves pour obtenir cette protection.

Antoine souscrit un contrat Assurance maladies graves Sun Life. Il choisit une T75 avec un remboursement des primes à la résiliation (ou à l'expiration) et une prestation de 250 000 \$. Les versements d'Antoine à son REER et à son compte d'épargne non enregistré seront réduits de la prime annuelle d'assurance de 6 608 \$.

Si Antoine reçoit le diagnostic d'une maladie couverte par son contrat d'assurance maladies graves et qu'il remplit les critères précisés dans le contrat, il recevra une somme globale de 250 000 \$ qu'il pourra utiliser pendant son rétablissement. Il peut se servir de cette somme libre d'impôt comme il le souhaite. S'il n'a pas besoin de la totalité de la somme pour couvrir ses dépenses, il peut mettre la portion inutilisée dans son épargne.

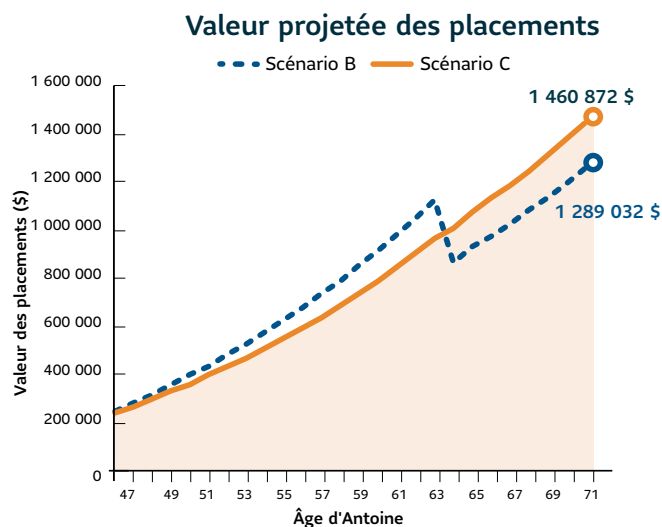
Si Antoine demeure en bonne santé, ne présente aucune demande de règlement et résilie son contrat il recevra le montant des primes remboursables.

Scénario C

Si Antoine souffre d'une maladie couverte à l'âge de 64 ans, il recevra la prestation de 250 000 \$ en une somme globale. Grâce à ces fonds libres d'impôt, il est moins probable qu'il ait à puiser dans son épargne.

À l'âge de 71 ans, Antoine se rapproche de son objectif de retraite avec 1 460 872 \$⁴. C'est 170 000 \$ de plus que s'il était tombé gravement malade sans la protection d'une assurance maladies graves.

⁴ On suppose un taux de croissance avant impôt de 5 % et des frais de soins de santé ne dépassant pas 250 000 \$.



Scénario D

Si Antoine ne tombe pas gravement malade et résilie son contrat à l'âge de 71 ans, il recevra le montant des primes remboursables, ce qui fera passer son actif à plus de 1,6 million de dollars^{5, 6}.

Il aura réussi à protéger son actif pendant les années importantes d'accumulation tout en réalisant son objectif d'épargne-retraite de plus de 1,5 million de dollars.

⁵ On suppose un taux de croissance avant impôt de 5 %.

⁶ Dans ce scénario, Antoine a fait tous ses paiements de prime et n'a apporté aucune modification à son contrat, donc le montant des primes remboursables correspondra à la somme de toutes les primes payées.

Le résultat

Sans assurance maladies graves, les plans d'Antoine pour la retraite risquent d'être compromis. Avec l'Assurance maladies graves Sun Life, il n'aura probablement pas à retirer des fonds de son portefeuille de placements et à mettre ses plans d'avenir en péril.

- Les inquiétudes d'Antoine concernant l'impact d'une maladie grave sur lui, sa famille et son entreprise ont été apaisées.
- En utilisant une portion des sommes qu'il allait épargner pour souscrire une Assurance maladies graves Sun Life, Antoine s'est protégé contre un risque de santé qui pourrait avoir des incidences sur ses objectifs de retraite.

Selon l'interprétation de la Sun Life de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la prestation versée au titre du contrat Assurance maladies graves Sun Life sera libre d'impôt, car le produit respecte les exigences relatives aux contrats d'assurance contre les accidents et la maladie de toutes les provinces. La somme versée au titre de la garantie de remboursement des primes sera libre d'impôt, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant des primes payées par le Client et que les primes n'étaient pas des frais déductibles. Nous fondons notre interprétation sur les renseignements fournis par l'Agence du revenu du Canada, lesquels peuvent changer.

Des questions?

Nous sommes là pour vous aider.

Pour plus de renseignements,
communiquez avec votre représentant à la Sun Life.

